



**PROCES-VERBAL
COMITE SYNDICAL
Séance du 20 mars 2018**

Conseillers syndicaux en exercice :	40	L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni en l'hôtel des formations, 10 Rue Jean Monnet, 02300 Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Alban DELFORGE, Président, adressée aux délégués des communes le quatorze mars deux mille dix-huit.
Nombre de conseillers présents :	22	
Mandats de procuration :	01	
Votants :	23	
		Secrétaire de séance : Thierry LEMOINE

Présidence : Alban DELFORGE

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :

Bernard BRONCHAIN – Raymond DENEUVILLE - Dominique IGNASZAK – Georges DEMOULIN – Luc DEGONVILLE – Bernard PEZET - Frédéric MATHIEU - Nabil AIDI - André BOTTIN – Fabienne BLIAUX – Monique LAVAL – Christian GAMBART - Françoise FELBACQ – Catherine GAUDEFROY – Sylvie RAGEL

Communauté de communes Picardie des Châteaux :

Guy PERNAUT – Francis BORGNE – Luminita LECAUX-ENACHE – Vincent MORLET – Pascal FORET - Thierry LEMOINE

Absents ayant donné mandat de procuration :

JP. LIEFHOGHE à C. GAUDEFROY

Etaient absents :

Christian CROHEM (excusé) – Danielle PAULON-CAUDRON (excusée) – Guy LEBLOND – Ambroise CENTONZE-SANDRAS - Roland SAMSON (excusé) – Isabelle HERBULOT – Patrick LAPLACE – Francis KOCK – Maximino DE SOUSA – Monique ALEXANDRE – Jacques MARTIN (excusé) – Eddy WARNIER – Christian ZAKRYENSKI – Christophe ANANIE (excusé) – Christophe NAVARRE – Jean-Marie LECLERCQ – Vincent PIERSON

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-M. Sébastien PECQUE, Rédacteur principal 1^{ère} classe

-Mme Sophie CHORLET, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018
 2. Débat d'Orientation Budgétaire 2018
-

01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2018

Le Président – Je vous propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018 dont chaque conseiller syndical a été destinataire. Avez-vous des observations ?

Le conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018.

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Président – Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget primitif doit être précédé, dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Le budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pays Chaunois sera consacré :

- A la procédure de révision du schéma de cohérence territoriale.
- A la mise en œuvre du programme LEADER.
- A la poursuite des travaux de l'observatoire de l'Habitat (déjà intégralement préfinancé).
- A la mise en place de l'Office de tourisme du Pays Chaunois suite au transfert de la compétence « Promotion du tourisme » au Syndicat Mixte.
- A la participation du Syndicat mixte à l'inventaire des zones humides qui sera réalisé à l'échelle de l'unité hydrographique Oise Moyenne par le Pays de Sources et Vallées, inventaire qui devra être repris dans les documents composant le SCoT.

Les réalisations du Syndicat Mixte sont de plus en plus importantes et cela va conduire à augmenter dès cette année la participation financière des EPCI adhérents.

Il sera proposé de reprendre, dès le budget primitif 2018 l'excédent de l'exercice 2017 estimé à :

Section de fonctionnement : 118 538,22 €

Section d'investissement : 93 354,87 €

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2018 seraient les suivantes :

011 - Charges à caractère général	80 634,82 €
60632 - fournitures de petit équipement	500,00 €
6064 - fournitures de bureau	1 000,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	42,82 €
611 – prestations de service	22 000,00 €
6132 - location	4 500,00 €
6161 - primes d'assurance	1 560,00 €
617 - Etudes	4 032,00 €
6182 – Documentation technique	13 000,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	5 000,00 €
6225 – indemnités du comptable	
6231 – Annonces et insertions	3 000,00 €
6232 - fêtes et cérémonies	3 500,00 €
6237 - Publications	14 000,00 €
6238 - Divers	1 000,00 €
6256 - Missions	2 000,00 €
6261 – Frais d'affranchissement	2 500,00 €
6262 – Frais de télécommunication	3 000,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés	140 016,00 €
6332 – cotisations versées au FNAL	92,00 €
6336 – Cotisations CNFPT et CG	1 555,00 €
6338 – autres impôts et taxes sur rémunérations	281,00 €
64111 – rémunération principale	19 009,00 €
64118 – autres indemnités	3 411,00 €
64131 - Rémunérations non titulaires	67 500,00 €
64138 - Autres indemnités non titulaires	5 500,00 €
6451 – Cotisations à l'Urssaf	26 211,00 €
6453 – cotisations aux caisses de retraite	9 529,00 €
6454 - cotisations ASSEDIC	3 672,00 €
6458 - Cotisations autres organismes	76,00 €
6475 - Médecine du travail	180,00 €
6488 - Autres charges	3 000,00 €

65 - Autres charges de gestion courante	12 110,00 €
6574 - Subventions	1 000,00 €
657 Subventions étude GEMAPI et inventaires milieux humides	11 110,00 €

023 - Virement à la section d'investissement	78 313,23 €
---	--------------------

68 – dotation aux amortissements	36 150,77 €
6811 – dotations aux amortissements	36 150,77 €

Total des dépenses de fonctionnement :	347 224,82 €
---	---------------------

Il convient de souligner que l'augmentation des charges de personnel est due d'une part au recrutement à venir d'un gestionnaire administratif et financier du programme LEADER, agent qui sera chargé sur 50% de son temps d'effectuer les missions RH et comptabilité / finances du syndicat mixte (Poste déjà créé) et d'autre part au recrutement de l'équipe qui constituera l'Office de tourisme. Cette équipe sera composée de trois agents qui seront recrutés progressivement sur l'année 2018. Il y aura dans un premier temps le directeur-préfigurateur de l'OT (Poste déjà créé), dans un second temps le webmarketeur (Poste à créer) et enfin le conseiller en séjour (Poste à créer également).

A l'instar de l'animateur du programme LEADER, ces postes seront subventionnés pour une durée de trois ans au titre du programme LEADER. L'impact financier de ces recrutements sera donc faible en 2018 mais augmentera en 2019 et en 2020. Au-delà de 2020, ces charges de personnel seront supportées intégralement par le syndicat mixte.

Les principales recettes de fonctionnement pour 2018 seraient les suivantes

73 - Impôts et taxes	10 000,00 €
7362 - Taxe de séjour	10 000,00 €
74 - Dotations, Subventions et participations	221 950,00 €
7461 - DGD	14 000,00 €
74718 - Subventions autres financeurs LEADER	28 830,00 €
74751 - Participations des groupements de communes	179 120,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €
773 - Mandats annulés (exercice antérieur)	
042 - Opérations d'ordre de section à section	6 736,60 €
777 - Quote part des subventions transférables	6 736,60 €
Excédent reporté	118 538,22 €
Recettes de fonctionnement	347 224,82 €

Il convient de préciser que ces recettes sont établies sur la base d'une participation par habitant de 2,38 € contre 1,88 € en 2017, participation qui se répartirait comme suit :

	Population totale 2018	Participation 2018
CA Chauny-Tergnier-La Fère	57 194 habitants	136 121,72 €
CC Picardie des Châteaux	18 067 habitants	42 999,46 €
Totaux	75 261 habitants	179 121, 18 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses pour l'exercice 2018 seraient les suivantes :

	RAR 2017	Budget 2018
20 - Immobilisations incorporelles	111 441,00 €	100 527,40 €
202 : Scot	50 049,00 €	90 527,40 €
2031 - Observatoire de l'habitat	61 392,00 €	
2051 - Logiciels		10 000,00 €

21 – Immobilisations corporelles	- €	7 200,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique		7 200,00 €
040 – Opérations d'ordre de section à section	- €	6 736,60 €
13912 – Quote-part des subventions transférables		6 736,60 €
Dépenses d'investissement :	111 441,00 €	114 464,00 €
		225 905,00 €

Recettes d'investissement pour l'exercice 2018 :

	RAR 2017	Budget 2018
040 – Opérations d'ordre de section à section	- €	36 150,77 €
28.. – amortissements		36 150,77 €
10 - Dotations et fonds divers	- €	5 591,13 €
1068 - Affectation du résultat		5 591,13 €
13 – subventions d'investissement	12 495,00 €	- €
1312 – Subvention PLH – Région Picardie	12 495,00 €	
001 -Excédent n-1		93 354,87 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		78 313,23 €
Recettes d'investissement	12 495,00 €	213 410,00 €
		225 905,00 €

Le Conseil Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.



Séance levée à 18 h 55
Le Président,

Alban DELFORGE